

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-25
Séance du MERCREDI 26 JUILLET 2017

Date de la convocation		
19/07/2017		
Date de l'affichage		
19/07/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	8	0

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juillet à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Catherine LISSARAGUE – Marianne SARTHOU
MM. John BOGAERTS - Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON

Absent excusé :

M. Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

PROJET WALLON-MARCADAU : DEMANDE DE SUBVENTION DISPOSITIF « BATIMENTS EXEMPLAIRES », REGION OCCITANIE

Monsieur le Président expose les principes du dispositif « bâtiments exemplaires » encadré par la Région Occitanie avec le soutien de l'ADEME. Celui-ci a pour objectif de développer des projets de construction et de rénovation ambitieux et exemplaires en accompagnant le développement de nouvelles solutions constructives, recourant à des matériaux à faible impact environnemental issus de ressources locales et qui répondent aux exigences de confort des usagers, le tout à coût maîtrisé.

L'exemplarité est analysée du point de vue de la performance énergétique, de la mise en œuvre de l'éco-construction, de l'innovation, de la prise en compte des ressources locales et de leur disponibilité (matières, eau, espace, accessibilité...) dès la phase de conception du projet.

Le projet de restructuration et réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau rentre dans ce cadre exemplaire, c'est pourquoi le Président souhaite que la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin réponde à l'appel d'offre régional.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- De répondre à l'appel à projets « bâtiments exemplaires » mené par la région Occitanie, pour le projet de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

